



Autorisation parentale pour le transport de licenciés mineurs

(Valable du 15 Aout 2021 au 30 juin 2022)

Document interne au club. A remettre obligatoirement avec le dossier et à garder par le coach

Nous soussignés Monsieur et (ou) Madame :
Numéros portables :
Autorisons notre enfant (nom et prénom) :
Catégorie :

A voyager :

- **Dans le véhicule personnel de toute personne licenciée au club d'AULNAY HANDBALL (Dirigeants, entraîneur, arbitre, manager)**
- **Dans un véhicule personnel de tout PARENT de joueur (accompagnateur)**
- **Dans un véhicule de transport en commun (Sté privé, association, municipalité)**

Pour se rendre sur le lieu de toutes rencontres officielles et amicales de handball pour lesquelles notre (nos) enfant(s) aura (auront) été convoqué(s) par leur entraîneur ou par un dirigeant. (Prise en charge aller et retour)

En outre, nous acceptons, à la demande des dirigeants du club et quelques fois durant la saison, de transporter notre enfant, mais également d'autres joueurs de la même équipe sous réserve du nombre de places autorisées dans notre véhicule et libre le jour du déplacement.

Cette autorisation reste applicable dans les départements de la région parisienne et pour les tournois hors Ile-de-France.

Date :12/07/2021

Signature
(des parents ou représentant légal pour les mineurs) :